



COMPTE RENDU

du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun Séance du 18 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 18 Juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 4 Juin 2020, s'est réuni au Centre de Congrès « Les Elysées » à Issoudun.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Maire, M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Eric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS, adjoints au Maire, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, conseillères municipales déléguées, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Marie-Pierre CLOUX, M. Patrick SOIDET, Mme Lucie BARBIER, Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, M. Guénoé LE NINIVEN, Mme Deniz YURTSEVER, M. Benjamin THEURIER, M. Natan MARAIS, Mme Mélanie COTTA, M. Christopher ALBARAO, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Adjoints au Maire, Conseillères municipales déléguées et Conseillers municipaux ayant donné procurations,

Mme Marie-Hélène TISSIER a donné procuration à M. André LAIGNEL,

Absents : Néant

Dossier 1 – Constitution des commissions municipales et désignation des membres de ces commissions

M. le Maire propose au Conseil Municipal de constituer 3 commissions municipales d'étude. Un(e) Vice-Président(e) sera désigné lors de la première installation de chacune de ces 3 commissions.

Outre le Maire et les adjoints, qui sont membres de droit, ces commissions seront composées de la manière suivante :

1-1 : Commission des Finances et du Budget (7 membres)

1.	Lucie BARBIER
2.	Isabelle BRUNEAU
3.	Sophie CAZE
4.	Marie-Pierre CLOUX
5.	Jacques PERSONNE
6.	Patrick SOIDET
7.	Régis BONNIN

1-2 : Commission de l'Environnement, de l'Urbanisme, de l'Habitat, du Patrimoine et des Travaux (8 membres)

1.	Didier CHAMPION
2.	Damien ECHARD
3.	Valérie GRABOWSKI
4.	Guénoé LE NINIVEN
5.	Carol LE STRAT
6.	Natan MARAIS
7.	Deniz YURTSEVER
8.	Christopher ALBARAO

1-3 : Commission des Services publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité) (8 membres)

1. Michel BOUGAULT
2. Daniel BOUTON
3. Marie Des Neiges CHEZE
4. Mélanie COTTA
5. Agnès NADOT
6. Benjamin THEURIER
7. Marie-Hélène TISSIER
8. Sandrine METZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la composition des commissions municipales telles que précitées.

1-4 : Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Outre le Maire, Président de droit de la commission, le Conseil Municipal doit élire à la représentation proportionnelle, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La CAO se réunira pour l'attribution des marchés suivants:

- Les marchés de services et fournitures supérieurs à 214 000€ HT et pour les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000€ HT.
- Les avenants supérieurs à 5% des marchés formalisés feront l'objet d'un avis de la CAO.

Cette commission officiera également sur l'adjudication des droits de chasse dans le cadre du Legs Mousnier.

M. le Maire propose la liste de candidatures suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Michel BOUGAULT	1. Lucie BARBIER
2. Daniel GUIET	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Carol LE STRAT	3. Didier CHAMPION
4. Jacques PERSONNE	4. Marie-Pierre CLOUX
5. Fanny RIES	5. Deniz YURTSEVER

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste précitée.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est donc la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Michel BOUGAULT	1. Lucie BARBIER
2. Daniel GUIET	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Carol LE STRAT	3. Didier CHAMPION
4. Jacques PERSONNE	4. Marie-Pierre CLOUX
5. Fanny RIES	5. Deniz YURTSEVER

1-5 : Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les membres de la CAO.

Cette commission sera saisie pour :

- Les marchés de fournitures et services à partir de 90 000€ HT et jusqu'à 213 999€ HT.
- Les marchés de travaux à partir de 90 000€ HT et jusqu'à 5 349 999€ HT.

Cette commission formule un avis consultatif sur les MAPA.

M. le Maire propose la liste de candidatures suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Michel BOUGAULT	1. Lucie BARBIER
2. Daniel GUIET	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Carol LE STRAT	3. Didier CHAMPION
4. Jacques PERSONNE	4. Marie-Pierre CLOUX
5. Fanny RIES	5. Deniz YURTSEVER

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste précitée.

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est donc la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Michel BOUGAULT	1. Lucie BARBIER
2. Daniel GUIET	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Carol LE STRAT	3. Didier CHAMPION
4. Jacques PERSONNE	4. Marie-Pierre CLOUX
5. Fanny RIES	5. Deniz YURTSEVER

1-6 : Commission de délégation des services publics et de concessions

Outre le Maire, Président de droit de la commission, le Conseil Municipal doit élire à la représentation proportionnelle, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

M. le Maire propose la liste suivante de candidatures :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Sophie CAZE	1. Lucie BARBIER
2. Didier CHAMPION	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Daniel GUIET	3. Mélanie COTTA
4. Carol LE STRAT	4. Eric HERVOUET
5. Dominique ROULLET	5. Adelina LAPOUGE

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste de candidature précitée.

La Commission de délégation des services publics et de concessions est donc la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Sophie CAZE	1. Lucie BARBIER
2. Didier CHAMPION	2. Tony BEN LAHOUCINE
3. Daniel GUIET	3. Mélanie COTTA
4. Carol LE STRAT	4. Eric HERVOUET
5. Dominique ROULLET	5. Adelina LAPOUGE

1-7 : Commission consultative des services publics de l'eau et assainissement

- Le Conseil Municipal aura à élire à la représentation proportionnelle 5 représentants qui siègeront au sein de cette instance, le Président de droit étant le Maire.

M. le Maire propose la liste suivante de candidatures :

1. Didier CHAMPION
2. Damien ECHARD
3. Adelina LAPOUGE
4. Anne-Elisabeth LE FELIC
5. Guénoé LE NINIVEN

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste précitée pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

- Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire la représentation des associations locales composant cette commission soit l'association « la Rippe » (1 représentant) et l'association « Indre Nature » (1 représentant).

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) décide de reconduire la représentation des associations locales composant en plus des élus du Conseil Municipal, cette commission consultative des services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Dossier 2 – Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) - Fixation du nombre des administrateurs et élections des représentants de la commune au Conseil d'Administration

Le Maire étant président de droit, le Conseil d'administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 16 le nombre des administrateurs de cet établissement public communal et d'y élire, à la représentation proportionnelle, 8 représentants de la commune.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CMAS.

➤ Au titre de la désignation, M. le Maire propose la liste suivante :

1. Michel BOUGAULT	5. Dominique ROULLET	- Le Maire membre de Droit, Président - 8 conseillers Municipaux
2. Marie-Pierre CLOUX	6. Patrick SOIDET	
3. Agnès NADOT	7. Deniz YURTSEVER	
4. Jacques PERSONNE	8. D. ZAMMIT	

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) désigne comme représentants au sein du Conseil d'Administration du CMAS :

1. Michel BOUGAULT	5. Dominique ROULLET	- Le Maire membre de Droit, Président - 8 conseillers Municipaux
2. Marie-Pierre CLOUX	6. Patrick SOIDET	
3. Agnès NADOT	7. Deniz YURTSEVER	
4. Jacques PERSONNE	8. Diane ZAMMIT	

Dossier 3 – Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun (EPCCI) - Désignation des représentants au Conseil d'administration

Outre le Maire en tant qu'exécutif de la commune siège de l'établissement, membre du Conseil d'administration de l'EPCCI, il est proposé au Conseil Municipal de désigner 3 représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'EPCCI.

M. le Maire propose la liste suivante :

Le Maire membre de droit	
1	Tony BEN LAHOUCINE
2	Sophie CAZE
3	Natan MARAIS

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste précitée pour siéger à l'EPCCI.

Sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'EPCCI :

Le Maire membre de droit	
1	Tony BEN LAHOUCINE
2	Sophie CAZE
3	Natan MARAIS

Dossier 4– Hôpital d'Issoudun - Désignation du représentant au Conseil de surveillance

M. le Maire en tant qu'exécutif de la commune siège de l'établissement public de santé, fait acte de candidature pour siéger au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital d'Issoudun.

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le Maire comme représentant au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital d'Issoudun.

Dossier 5 – Centre Hospitalier de Châteauroux - Désignation du représentant au Conseil de surveillance

M. le Maire propose la candidature de Lucie BARBIER comme représentant au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châteauroux.

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 32 VOIX POUR et 1 abstention (M. ALBARAO), désigne Lucie BARBIER, au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châteauroux.

Dossier 6 – Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés (CSPCP) - Désignation de représentants au Conseil d'administration

M. le Maire indique qu'il est président de droit du Conseil d'Administration du CSPCP.

Il demande au Conseil Municipal d'élire sur sa proposition, 2 représentants au sein du Conseil d'administration du CSPCP.

Il propose les candidatures suivantes :

1	Le Maire Président de droit
2	Carol LE STRAT
3	Diane ZAMMIT

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 32 VOIX POUR et 1 abstention (M. ALBARAO), désigne les membres suivants au sein du Conseil d'Administration du CSPCP.

1	Le Maire Président de droit
2	Carol LE STRAT
3	Diane ZAMMIT

Dossier 7 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDE 36) - Désignation des délégués au Conseil syndical et au Comité Territorial

Il s'agira pour le Conseil Municipal de désigner sur proposition du Maire :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Conseil Syndical,
- 1 délégué titulaire au Comité Territorial (à choisir parmi les délégués titulaires précités)

➤ **Conseil Syndical**

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du Conseil Syndical.

Il propose les candidatures suivantes :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ISSOUDUN	Jacques PERSONNE	Damien ECHARD
	Fanny RIES	Anne-Elisabeth LE FELIC

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 31 VOIX POUR et 2 abstentions (Mme METZ et M. BONNIN), élit la liste proposée.

Sont donc élus au sein du Conseil Syndical :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ISSOUDUN	Jacques PERSONNE	Damien ECHARD
	Fanny RIES	Anne-Elisabeth LE FELIC

➤ **Comité territorial**

M. le Maire propose au Conseil Municipal la candidature de M. Jacques PERSONNE comme représentant au sein du Comité territorial.

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 31 VOIX POUR et 2 abstentions (Mme METZ et M. BONNIN), élit le candidat proposé.

Est donc élu au sein du Comité Territorial :

M. Jacques PERSONNE

Dossier 8 – Désignation des représentants à la Société d'Economie Mixte Energies Renouvelables (SEMER)

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 2 représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMER. Il propose sa candidature et celle de Fanny RIES.

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 32 VOIX POUR et 1 abstention (M. ALBARAO), élit les deux candidats proposés.

Sont donc élus comme représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEMER :

	TITULAIRES	
ISSOUDUN	Le Maire – André LAIGNEL	Fanny RIES

Dossier 9 – Désignation des représentants à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au Conseil d'administration de l'association.

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
ISSOUDUN	André LAIGNEL	Michel BOUGAULT

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les deux candidats proposés.

Sont donc élus comme représentants au sein de l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre:

	TITULAIRE	SUPPLEANT
ISSOUDUN	André LAIGNEL	Michel BOUGAULT

Dossier 10 – Désignation des représentants au GIP RECIA

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au Conseil d'administration du GIP RECIA.

Il propose les candidatures suivantes :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
ISSOUDUN	Eric HERVOUET	Gérald BIRBA

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 31 VOIX POUR et 2 abstentions (Mme METZ et M. ALBARAO), approuve la représentation proposée.

Dossier 11 – Désignation des membres du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville d'Issoudun

Outre le Maire qui y siège en tant que Président d'honneur du COS, il est demandé au Conseil Municipal de désigner 4 représentants pour siéger au Conseil d'administration.

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

1. Didier CHAMPION
2. Marie Des Neiges CHEZE
3. Mélanie COTTA
4. Patrick SOIDET

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal par 30 Voix POUR et 3 abstentions (M. ALBARAO, Mme METZ et M. BONNIN) élit la liste proposée.

Sont donc élus au sein du COS :

1.	Didier CHAMPION
2.	Marie Des Neiges CHEZE
3.	Mélanie COTTA
4.	Patrick SOIDET

Dossier 12 – Droit à la formation des Conseillers Municipaux

M. le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercices des mandats locaux, il convient de fixer l'enveloppe annuelle pour la formation des élus.

Il est proposé que celle-ci soit calculée sur la base de 3 % du montant annuel des indemnités.

La dépense résultant de la présente délibération sera prélevée sur les crédits du chapitre 65 à l'article 6535 prévus au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'enveloppe annuelle pour la formation des élus selon les modalités précitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 10.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 18 juin 2020 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 25 Juin 2020.

Le Maire,
André LAIGNEL

